



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

Procès-Verbal de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le onze mars à dix heures

Les membres de l'association STELLA SAINT MAUR HANDBALL se sont réunis dans la salle associative du centre Brossolette de Saint-Maur des Fossés sur convocation régulière qui leur a été adressée par l'association

Il est constaté, à l'examen de la feuille de présence, dûment émargée par chaque membre en entrant en séance, ...membres sont présents ou représentés.



ORDRE DU JOUR :

- 1) Présentation des modalités et du déroulement de l'Assemblée Générale
- 2) Allocution du Président
- 3) Rapport d'Activité
- 4) Rapport Financier
- 5) Rapport du Commissaire aux Comptes
- 6) Approbation des comptes de l'exercice clos 2021/2022
- 7) Election du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant pour une durée de 6 ans



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

- 8) Vote du Budget 2022/2023
- 9) Election des membres remplaçant des membres démissionnaires du Conseil d'Administration
- 10) Questions divers (à adresser au siège de la Stella Saint-Maur Handball avant le 08/03/23 à 16h par écrit au siège de la Stella Saint-Maur Handball, 1 quai des logis à Saint-Maur ou par courriel à contact@stellahandball.fr)

1) Présentation des modalités et du déroulement de l'Assemblée Générale

- **Sont convoqués** : Tous les membres de l'Association à quel titre qu'ils soient sous réserve que le jour de la réunion de l'assemblée :
 - Ils aient au moins 6 mois d'ancienneté ;
 - Ils soient à jour de leur cotisation
 - Ils soient âgés d'au moins 16 ans (pour les mineurs de -16 ans, ils peuvent être représentés par leur représentant légal)

- **Informations relatives à l'élection des membres du Conseil d'Administration** :

Deux membres sont sortants – Deux postes sont à pourvoir pour 3 ans

Pour être candidat, il faut :

- Être adhérent à la Stella Saint-Maur Handball depuis plus de 6 mois
- Avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection
- Être à jour de sa cotisation

Dépôt des candidatures avant 08/03/23 à 16h, par écrit au siège de la Stella Saint-Maur Handball 1 quai des logis à Saint-Maur

- **Informations relatives à la participation au vote** :
 - Être adhérent à la Stella Saint-Maur Handball depuis plus de 6 mois
 - Avoir 16 ans ou plus le jour de l'élection (pour les mineurs de -16 ans, ils peuvent être représentés par leur représentant légal)
 - Être à jour de sa cotisation

Afin d'ouvrir l'Assemblée Générale, Il est proposé aux membres de l'association de voter un président, d'un scrutateur et d'un secrétaire de séance.

Election du Président de séance

Eric MAZIERES propose sa candidature au poste de président de séance et est élu à l'unanimité des présents.

Election du Scrutateur



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

Yves KERNANE propose sa candidature au poste de scrutateur et est élu à l'unanimité des présents.

Election du secrétaire de séance

Alain FREUDBERG propose sa candidature au poste de secrétaire de séance et est élu à l'unanimité des présents

2) Allocution du Président

Luc SARRAMEGNA, Président du Club, remercie l'ensemble des membres présents à cette première Assemblée Générale. Il remercie tout particulièrement tous les anciens membres du conseil d'administration pour leur engagement au club tout au long de ces années.

3) Rapport du président de la Stella Saint Maur handball

Naissance de l'association

En 2017, l'association Stella sports Saint Maur est dissoute, les activités (handball, natation, badminton...) et les actifs sont transférés à la VGA Saint Maur.

Le handball continue son histoire à partir de la saison 2017-2018 sous la bannière Stella VGA Saint Maur. En fin de saison 2019-2020 le bureau de la section vote en faveur de l'émancipation, le conseil d'administration de la VGA, la municipalité sont favorables au projet.

Le 26 février 2021, les membres du bureau de la section fondent la nouvelle association Stella Saint Maur Handball. Le 25 mai 2021 de nouveaux membres rejoignent le conseil d'administration, ils sont pour la plupart parents dirigeants.

Le 30 juin 2021, les salariés, le matériel, les actifs sont transférés de la VGA à la nouvelle association. La saison 2021-2022 démarre sous la bannière de la Stella Saint Maur Handball avec son nouveau logo et maillot.

Rappel sur l'organisation de l'association

L'association est dirigée par un conseil dont les membres sont élus lors de l'assemblée générale annuelle. Le conseil d'administration élit son bureau. Des commissions constituées de membres du CA, de salariés et bénévoles sont formées pour concevoir, développer, organiser la vie et les actions de l'association.

L'association emploie aujourd'hui une quarantaine de salariés dans le domaine sportif et dans les domaines administratif, comptable, communication et développement.

Mais rappelons que les parents dirigeants et les autres bénévoles sont essentiels et indispensables à la vie de l'association.

Le Conseil d'Administration

Il est actuellement composé de :

- Un Président : Luc Sarraména ;
- Trois vice-présidents : Bernard Monnot, Nicolas Belfayol et Dimitri Ghattas ;
- Un Trésorier : Emilie Belfayol, et son adjointe : Valérie Mazières ;
- Un Secrétaire Général : Yves Kernané, et son adjoint : Stéphane Bourrit



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

- Les autres membres sont François Appert, Michel Faucon (membre démissionnaire), Alain Freudberg, Gérard Grosjean, Eric Mazières, Claude Véraud, Jean-Pierre Vieuchange et Jean-Claude Villien (membre démissionnaire).

Le Conseil se réunit au moins une fois par mois pour suivre les actions, débattre et prendre les décisions.

Les Salariés

Vous les croisez au siège ou dans les gymnases, la plupart étaient présents les saisons précédentes :

- Noura Ben Slama : manager général ;
- Alexandre Dumay : responsable du centre de formation et de la filière féminine amateur ;
- Florent Forne : responsable de la filière masculine ;
- Martine Mendez : responsable administrative ;
- Régine Berton : aide comptable ;
- Mark Fauvarque : correspondant général, entraîneur jeune féminin ;
- Didier Rigollet : entraîneur, développement des partenariats avec les clubs du territoire ;
- Morgan Mabic : responsable de l'école d'arbitrage
- Les entraîneurs : Julien Alleau, Giulio Bottoni, Rafael Capdeville, Thomas Déodati, Georges Ferrer (et arbitre), Téo Lesage, Frédéric Louis, Jérémy Magloire, Samir Messaoudi ; François Michel, Alexandre Modéna, Rodvan Nakatelamio, Thomas Narbonne, Samara Pinilla, Cédric Prévost, Jocelyne Turchi Lesage ;
- Les arbitres et superviseurs jeunes arbitres ; Michel Aubry, Osman Kaya, Massira Coulibaly, Chanel Etchien ;
- Communication et organisation événements : Naomy Ngalula, Ronan Toutain et Louis Dumez.

L'Equipe Professionnelle

L'encadrement :

- Rémi Samson : entraîneur
- Tony Benoit : préparateur physique
- Joris Hubert : préparateur mental
- Rudy Fischer : médecin
- Virginie Araujo et Julia Majorel : kinésithérapeutes

Les joueuses : Kim Andretti, Marie Lachat, Luna Marin, Jacqueline Oliveira Santana, Kyncia Pastour, Mathilde Plotton, Pauline Plotton, Rakia Rezgui, Kimberley Rutil, Djeneba Tandjan, Justicia Toubissa, Djeneba Touré, Camille Tourigny, Jenna Vanbostal.

Le Projet Club

La pratique sportive est au plus haut niveau un spectacle, mais à tous les niveaux elle est porteuse d'émotions, créatrice de liens humains, vecteur d'intégration sociale et la plupart du temps bénéfique pour la santé. Le projet du club découle de son histoire et du contexte régional :

- Offrir une pratique et un environnement de qualité pour la filière masculine ;



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

- L'objectif est plus ambitieux pour la filière féminine, soutenir et développer la pratique sur le territoire jusqu'au niveau de l'élite.
- Maintenir une école d'arbitrage de qualité ;
- Par ailleurs, nos activités et actions doivent s'inscrire dans une démarche responsable et sociale.

A noter pour cette saison 2021-2022, les succès suivants :

- Notre équipe phare termine seconde du championnat D2F,
- L'équipe SM1 se maintient en nationale 3,
- Le centre de formation nouvellement créé obtient l'agrément,
- La fête du club clôture la saison en beauté.

Les actions notables prévues pour la saison 2022-2023 :

- Prendre contact avec les IME locales pour proposer le Hand-Adapté,
- Développer les partenariats avec les clubs du territoire pour le développement de la pratique féminine,
- Lancer le Handfit,
- Développer les partenariats avec les opérateurs locaux pouvant soutenir le projet.

Rapport financier

Voici les grandes lignes du bilan comptable. Le bilan détaillé est disponible au siège. Pour cet exercice, le bilan est déficitaire et entame la réserve

Produits		
Cotisations	60 151 €	6,21%
Ventes de bien et service	101 979 €	10,53%
Subventions	637 326 €	65,84%
Mécénats	130 291 €	13,46%
Autres	38 267 €	3,95%
Total produits	968 014 €	

Charges		
Achats et charges externes	385 407 €	39,81%
Impôts et taxe	29 532 €	3,05%
Salaires et assimilés	494 686 €	51,10%
Charges sociales	107 731 €	11,13%
Autres	35 641 €	3,68%
Total charges	1 052 997 €	



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

Résultat 2021-2022

-84 983 €

A noter :

- Le montant des cotisations est resté le même que la saison 2018-2019 ;
- Le centre de formation lancé sur nos fonds propre représente une charge supplémentaire de 60 000€ environ ;
- Conformément au protocole de transfert d'actifs une provision de 146 000€ est conservée par la VGA.

Budget prévisionnel présenté et accepté à la CNCG pour la participation au championnat D2F sur la saison 2022-2023.

Ce prévisionnel n'avait pas anticipé notre assujettissement à la TVA. Une part des recettes sponsoring, buvette, boutique et billetterie sera déduite. Par contre, le club sera exempté de l'impôt sur les salaires.

Produits	
Cotisations	85 000 €
Ventes de bien et service	343 000 €
Subventions	594 950,00 €
Mécénats	57 500 €
Autres	89 300,00 €
Total produits	1 169 750 €

Charges	
Achats et charges externes	404 071 €
Impôts et taxe	0 €
Salaires et assimilés	608 557 €
Charges sociales	151 647 €
Autres	2 500 €
Total charges	1 166 775 €

4) Rapport du Commissaire aux Comptes



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022 de

L'ASSOCIATION STELLA SAINT-MAUR HANDBALL

1 Les Logis de la Pie

94 100 SAINT MAUR DES FOSSES

AXION AUDIT

Société A Responsabilité Limitée de Commissariat aux comptes
au capital de 1.000 euros,
Membre de la Compagnie régionale de Paris

R.C.S. PARIS 818 693 103
1 Rue Ernest Lefevre – 75020 PARIS



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

AXION AUDIT

Activité : STELLA SAINT MAUR HANDBALL

Page 2 / 5

Exercice clos le 30 06 2022

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels de

L'Association STELLA SAINT-MAUR HANDBALL

Exercice clos le 30 juin 2022

A l'assemblée générale ordinaire de l'association STELLA SAINT-MAUR HANDBALL,

1 Opinion

En exécution de la mission d'un audit contractuel qui nous a été confiée par votre président le 30 octobre 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association STELLA SAINT-MAUR HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes ont été arrêtés par le président

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

AXION AUDIT

Association STELLA SAINT MAUR HANDBALL
Exercice clos le 30/06/2022

Page 3 sur 5

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, de la création de l'association à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

5 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

AXION AUDIT

Association STELLA SAINT MAUR HANDBALL

Page 4 / 5

Exercice clos le 30 06 2022

un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

AXION AUDIT

Association STELLA SAINT MAUR HANDBALL

Page 5 / 5


Exercice clos le 30 06 2022

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 20 janvier 2023.

Le Commissaire aux Comptes

AXION AUDIT


Romain GUEDON
Gérant Associé



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

STELLA SAINT-MAUR HANDBALL
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Page : 1

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/06/2022 17			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques...					
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
Installations techniques Matériel et outillage	2 324	239	2 085		2 085	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
Immobilisations financières (1)						
Participations et Créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres	12 311		12 311		12 311	
Total I	14 635	239	14 396		14 396	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Créances (2)					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	26 000		26 000		26 000
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres	120 883		120 883		120 883
	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	157 894		157 894		157 894
Charges constatées d'avance (2)	7 450		7 450		7 450	
Total II	312 227		312 227		312 227	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	326 862	239	326 623		326 623	

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

STELLA SAINT-MAUR HANDBALL
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Page : 2

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2022	17	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
					Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres					
	Fonds propres sans droit de reprise :					
	Fonds propres statutaires					
	Fonds propres complémentaires					
	Fonds propres avec droit de reprise :					
	Fonds statutaires					
	Fonds propres complémentaires					
	Ecarts de réévaluation					
	Réserves :					
	Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité						
Autres						
Report à nouveau		191 334			191 334	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		84 984			84 984	
Situation nette (sous total)		106 351			106 351	
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
Total I		106 351			106 351	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations					
	Fonds dédiés					
Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques		146 807		146 807	
	Provisions pour charges					
	Total III		146 807		146 807	
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)					
	Emprunts et dettes financières diverses					
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		31 730		31 730	
	Dettes des legs ou donations					
	Dettes fiscales et sociales		39 022		39 022	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Autres dettes		2 714		2 714	
	Instruments de trésorerie					
	Produits constatés d'avance					
Total IV		73 466		73 466		
Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		326 623			326 623	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mode de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

66 061

LARES CONSEIL LA VARENNE



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

STELLA SAINT-MAUR HANDBALL
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Page : 3

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2022 17	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	60 151		60 151	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	2 246		2 246	
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	99 733		99 733	
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	637 326		637 326	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	130 291		130 291	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	3 710		3 710	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 878		15 878	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	317		317	
Total I	949 651		949 651	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	4 501		4 501	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	380 906		380 906	
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	29 532		29 532	
Salaires et traitements	494 686		494 686	
Charges sociales	107 731		107 731	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	239		239	
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	21 593		21 593	
Total II	1 039 188		1 039 188	
I - Résultat d'exploitation (I-II)	89 537		89 537	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

STELLA SAINT-MAUR HANDBALL
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Page : 4

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2022	17	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total III					
Charges financières					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Intérêts et charges assimilés					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total IV					
2. Résultat financier (III-IV)					
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		89 537		89 537	
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion		16 687		16 687	
Sur opérations en capital		1 675		1 675	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges					
Total V		18 362		18 362	
Charges exceptionnelles					
Sur opérations de gestion		12 613		12 613	
Sur opérations en capital		1 196		1 196	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Total VI		13 809		13 809	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		4 553		4 553	
Participation des salariés aux résultats (VII)					
Impôts sur les bénéfices (VIII)					
Total des produits (I+III+V)		968 013		968 013	
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		1 052 997		1 052 997	
5. EXCEDENT OU DEFICIT		84 984		84 984	



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

STELLA SAINT-MAUR HANDBALL
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Page : 5

ANNEXE

Exercice du 01/02/2021 au 30/06/2022

Annexe au comptes annuels, dont le total du bilan est de 326 623.21 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 949 651.21 Euros et dégageant un déficit de 84 983.89-Euros.

L'exercice a une durée de 17 mois, couvrant la période du 01/02/2021 au 30/06/2022, cependant l'activité n'a réellement débuté que le 19 juin 2021.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association STELLA SAINT MAUR HANDBALL a été constitué le 2 mars 2021.

Elle a été constituée conformément au protocole portant transfert de la section Hand Ball de l'association Vie Au Grand Air (VGA) effectuée le 30 juin 2021.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à relever.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

STELLA SAINT-MAUR HANDBALL
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Page : 6

ANNEXE

Exercice du 01/02/2021 au 30/06/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 047
TOTAL			3 047
TOTAL GENERAL			3 047

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 196	1 850	1 850
TOTAL		1 196	1 850	1 850
TOTAL GENERAL		1 196	1 850	1 850

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		239		239
TOTAL		239		239
TOTAL GENERAL		239		239

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	239				
TOTAL	239				
TOTAL GENERAL	239				



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

STELLA SAINT-MAUR HANDBALL
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Page : 7

ANNEXE

Exercice du 01/02/2021 au 30/06/2022

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau			191 334		191 334
Excédent ou déficit de l'exercice		84 984-		0-	84 984-
Situation nette		84 984-			106 351
TOTAL I		84 984-	191 334	0-	106 351

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		150 954	4 147		146 807
TOTAL		150 954	4 147		146 807
TOTAL GENERAL		150 954	4 147		146 807

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 100
Total	2 100



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

STELLA SAINT-MAUR HANDBALL
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Page : 8

ANNEXE

Exercice du 01/02/2021 au 30/06/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 393
Dettes fiscales et sociales	12 012
Total	19 405

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 450
Total	7 450

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention du Conseil Général du Val de Marne	92 120
Subvention de la Commune de Saint Maur des Fossés	509 500
Total	601 620

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	24
Total	24

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 000 euros.



STELLA SAINT MAUR HANDBALL

5) Approbation des comptes de l'exercice clos 2021/2022

Le vote se fait à main levée à la majorité des présents.

Aucun vote « contre » / aucune vote « abstention »

Les comptes de l'exercices clos 2021/2022 sont approuvés à l'unanimité des présents

6) Election du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant pour une durée de 6 ans

Le vote se fait à main levée à la majorité des présents

Aucun vote « contre » / aucune vote « abstention »

Le cabinet AXION AUDIT, Commissaire aux Comptes est élu à l'unanimité des présents pour une durée de 6 ans

7) Vote du Budget 2022/2023

Présentation du budget prévisionnel de la saison 2022/2023

8) Election des membres remplaçant des membres démissionnaires du Conseil d'Administration

Les candidatures de Eléa SQUINABOL et de Julien COUDURIER ont été réceptionnées au club.

Le vote a été réalisé à bulletin secret.

Un vote « Contre »

Deux votes « Abstention »

Les deux candidats sont élus à la majorité des présents

9) Questions diverses

Aucune question diverse n'a été porté à la connaissance du club

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures

Le Président de séance

Eric MAZIERES

Le Scrutateur

Yves KERNANE

Le Secrétaire de séance

Alain FREUDBERG